## Section CFDT Paris la Chapelle

juillet 2018



## **INFOS RÉORG Nº3**

Alors que les discussions sur la future réorganisation arrivent à leur terme, la CFDT poursuit son action afin d'obtenir de nouvelles avancées pour le personnel de la Chapelle. La vente est passée et pour beaucoup d'entre nous des vacances bien méritées sont là! Pour autant, la CFDT continue dans cette période de porter ses revendications pour l'ensemble du personnel face à la direction du centre, responsable de la réorganisation.

De nouvelles réponses nous ont été apportées à savoir :

- ► 2 RC, pour tous les agents du Courrier et de la Collecte
- **Une prime supplémentaire de 200 €** compensatoire pour la période transitoire pour les agents des Tourelles (soit 200 € grâce à l'accord national + 200 € pour les désagréments).
- ▶ Deux semaines de repas pris en charge par la direction pour les Mixtes afin de les familiariser à la coupure méridienne. Nous serons très vigilants quant à la qualité de la restauration.
- ▶ La mise à disposition de tickets restaurants (avec une participation forfaitaire des agents), pour le personnel affecté sur l'Îlot de République. Ce droit sera étendu à l'ensemble des agents en Îlot le samedi, sauf sur la Chapelle (ouverture du RIE le samedi).
- ► La garantie du maintien du statut de facteur pour les préparateurs afin qu'ils puissent continuer à participer à la vente des quartiers.
- ► La neutralisation de la sécabilité pendant les premières semaines de la réorganisation (minimum 15 jours).
- ▶ 6 postes supplémentaires de FSE dans le 19ème. La direction nous ayant assurés que le quota de FSE à Paris 10 était déjà effectif.
- ▶ **Des renforts** pour aider à la mise en place de la réorganisation (cabine, TG, PPI, presse, ...).

La CFDT poursuit également son action afin d'obtenir des avancées supplémentaires, c'est pourquoi nous revendiquons :

- ▶ Un accompagnement au changement pour les collègues en mixte qui travailleraient le samedi après-midi jusqu'à 16h30, à travers une compensation financière comprise entre 100 et 200 €uros. La CFDT rappelle toutefois sa ferme opposition à cet allongement des horaires du samedi après-midi. Il s'agit effectivement d'un sujet sur lequel nous reviendrons prochainement car cette décision unilatérale de la direction a des conséquences non négligeables sur l'équilibre vie pro/vie perso!
- ▶ Une prime de remplacement pour le Facteur de cycle chez les préparateurs.
- ► Une prime de remplacement pour les FSE.
- ▶ Des promotions en II-1 pour les agents du Carré Pro.
- ▶ Une montée en grade par un passage en III-2 pour les encadrants qui sont en III-1.
- ► La prise en compte également de l'impact de la réorganisation pour le personnel du Cedex et de la Cabine.









Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C 23 rue d'Alleray 75015 Paris 01 40 29 82 00 www.cfdtsf3c.org ▶ Une compensation pour la reprise de l'IP (Imprimés Publicitaires). La CFDT considère qu'il s'agit d'une nouvelle activité qui doit être compensée. Cette compensation devra être attribuée à tout le monde, aussi bien aux agents de la concentration qui prépareront les mains (assemblages des différentes publicités) qu'aux facteurs qui les distribueront.

La direction nous a informés que l'IP arriverait finalement mi-octobre au lieu du 1er octobre.

Pour la CFDT, le personnel n'est pas demandeur de cette réorganisation. Il s'agit bien d'une décision de la direction et nous resterons particulièrement vigilants sur les conséquences, en emplois et en conditions de travail, pour les agents titulaires et remplaçants du site de la Chapelle. La CFDT reste naturellement à votre écoute et mobilisée à vos côtés pour obtenir de nouvelles avancées, n'hésitez pas à contacter nos militants présents auprès de vous sur le site de la Chapelle.









S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS!





## BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT SF3C

SYNDICAT	FRANCILIEN
COMMU	NICATION
CONSEIL	CHITHRE

CONSEIL CULTURE	Entreprise :Établissement :
□ Madame □ Monsieur Nom :	Code APE/NAF :
Prénom : Date de naissance : POUR VOUS CONTACTER	Adresse : Téléphone (professionnel) : Fax (professionnel) : Email (personnel) :
Adresse personnelle :	☐ Employé / Ouvrier ☐ Technicien / Agent de maîtrise ☐ Cadre ☐ Cadre ☐ Non cadre
Email (personnel):	Métier: